

# PROCES VERBAL DE SEANCE

## Du Conseil Municipal du 26 Octobre 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Calvados  
COMMUNE LE HOM

Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Présents : 25  
Qui ont pris part à  
Délibération : 27  
Date de Convocation : 20/10/2021  
Date d'affichage de la Convocation : 20/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le Vingt-six octobre à 20h 15 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la salle Blincow, sous la Présidence de : M. Philippe LAGALLE

Étaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Didier MAZINGUE, Mme BRION Carine, M. Eric DELACRE, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY, M. Michel GALLET, Mme Françoise LECOUSIN, M. Gilbert LOREL, M. Benoît BIED-CHARRETON, M. Pierre MONY, M. Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS, M Serge MARIE , Mme Françoise NORMAND, Mme Line BARA, M. Stéphane SCHELLES , M. Thierry OLIVIER , Mme Catherine COUSIN, M. Sylvain NIEWIADOMSKYJ, Mme Delphine MARGUERITE, Mme Estelle BERTRAND Mme Elise SABIN, Mme Mathilde COURTAUT, M. Etienne DUPONT

**ABSENTS EXCUSES**, M. Guillaume ANTY, M. Willy SOLAK

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR :**

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Anne BEAUCE	M G. LOREL
M. Sophie LOQUET	Mme F.NORMAND

Mme Carine BRION a été élue secrétaire de séance.

En ouvrant la séance, Monsieur Lagalle accueille les jeunes Kayakistes du Club Thury Plein Air, sacrés champions d'Europe U21 de kayak polo et l'équipe U15 championne de France et les félicite pour leur réussite.

Champions d'Europe de kayak-polo catégorie -21 ans :

- Célestin AUMONT
- Gaëtan HAMONIAUX

Champion de France de kayak-polo catégorie -15 ans :

- Cécile LEROY
- Lou LETOURNEL
- Martin CHOFFEL
- Hugo FORTIN
- Titouan LECHATREUX
- Elliot LELIEVRE
- Raphaël MOULIN
- Paul PUTIGNIER

Il remercie familles, responsables et acteurs du sport de Kayak au sein de la Commune, qui contribuent à la promotion du Hom et de sa Région.

## Ordre du Jour :

### 1<sup>ère</sup> Partie : Délibérations

- Projet Gendarmerie :
  - ✓ Convention tripartite portant sur les conditions de réalisation et de financement des logements par INOLYA
  - ✓ Garantie d'emprunt contracté par INOLYA
  - ✓ Projet de bail de location.
- Spectacle EXILS - vote d'une subvention -
- Tarifs publicités bulletin municipal.2021
- Avis du Conseil sur la demande d'extension d'un atelier laitier de 150 à 264 vaches laitières associée à une augmentation du plan d'épandage à CROISILLES.
- Avis du Conseil sur la demande d'installation d'une unité de bio méthanisation à CROISILLES.
- Création d'un poste d'adjoint technique contractuel au 1/12/2021

### 2<sup>ème</sup> Partie : Sujet d'Ordre Général

- Information sur la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

### 3<sup>ème</sup> Partie : Rapport des commissions/ Questions diverses

- Information sur l'évolution du coût de l'éclairage public

### Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du procès-verbal de la séance précédente, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### N° 01.10.2021 : Construction d'une gendarmerie : convention tripartite, garantie d'emprunt, groupement de commande

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe du conseil municipal sur la convention tripartite (Gendarmerie, Commune pour les locaux techniques et de service, Inolya pour les logements), celle-ci précisant les conditions de réalisation et de financement des logements par un office public de l'habitat ou une société anonyme d'habitations à loyer modéré bénéficiaire d'un prêt garanti par une ou plusieurs collectivités territoriales, ou par un groupement de collectivités, sur la commune de LE HOM.

Inolya ayant transmis les modalités de son financement, il est demandé à la commune le Hom ainsi qu'au Département du calvados de garantir à hauteur de 50 % l'emprunt contracté par Inolya soit 1 989 300.52 € sur 30 ans à un taux prévisionnel de 1.20%  
Il est précisé que ces montants pourront être révisés après accord des parties.

La commune est ainsi amenée à garantir l'emprunt contracté par Inolya pour les logements à hauteur de 994 650.26€, l'Etat versant également annuellement un loyer à Inolya pour les 8 logements –hébergement

D'autre part monsieur le maire rappelle la convention de groupement de commandes de 2019 et les modifications intervenues en terme de répartition des coûts et de calendrier conformément au dépôt de permis de construire présenté au Conseil à plusieurs reprises.

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention tripartite ainsi que l'annexe à la convention de groupement de commandes.

### **N° 02.10.2021 : Construction Gendarmerie : Bail de location des locaux de service et techniques de la caserne :**

Conformément aux accords de principe, le service des affaires immobilières de la gendarmerie et la DGFIP ont adressé un projet de bail (durée de 9 ans renouvelable) prévoyant un loyer annuel de 25 236 € (invariable pendant la durée du bail) pour la mise à disposition des locaux de service et techniques.

Le conseil municipal, après exposé, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail de location correspondant.

### **N° 03.10.2021 : SPECTACLE « EXILS »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un projet financé par la comédie de Caen sera présenté à Thury-Harcourt en janvier 2022  
Celui-ci a permis notamment la création d'ateliers écriture aux habitants de suisse normande, à l'école de clécy.) sur le thème « « l'EXIL »

Le conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité décide de verser une subvention de 400€ à la comédie de caen sur les crédits inscrits au budget C/6574

### **N° 04.10.2021 : Tarifs publicité bulletin municipal 2021**

Monsieur le Maire rappelle la parution prochaine du bulletin municipal 2021

Comme les autres années, il sera fait un démarchage auprès des commerçants pour la recherche de publicités.

Il est proposé *de reconduire en 2021 les réductions appliquées en 2020 tenant compte de la crise sanitaire* pour les pages « intérieur couleur » les pages de couverture étant réservées pour la commune.

- Renouvellements de publicités,
  - Une réduction de 50 % du tarif de base de l'année 2019.
- Nouvelles demandes de publicités (nouveaux commerçants sauf si changement de propriétaire)
  - L'application des tarifs identiques à l'année de base 2019

	<b>BASE 2019</b>	<b>TARIFS 2020 et 2021</b>
□ 1/16 de page :	<b>75.00 €</b>	<b>37.50 €</b>
□ 1/8 de page :	<b>105.00 €</b>	<b>52.50 €</b>
□ ¼ de page :	<b>130.00 €</b>	<b>65.00 €</b>
□ ½ de page :	<b>190.00 €</b>	<b>95.00 €</b>

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité vote les tarifs ci-dessus.

**N° 05.10.2021 : Avis du conseil municipal sur la demande d'extension d'un atelier laitier de 150 à 264 vaches laitières associée à une augmentation du plan d'épandage à CROISILLES.**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la consultation du public lancée par la Préfecture du calvados, ouverte depuis le 27 septembre et jusqu'au 25 octobre portant sur la demande d'enregistrement relative à une demande d'extension d'un atelier laitier de 150 à 264 vaches laitières associée à une augmentation du plan d'épandage à CROISILLES par la GAEC MEILINK.

Cette consultation a été annoncée par voie d'affichage sur les communes de :

— Croisilles, LE Hom et Les Moutiers en Cinglais *pour l'extension d'élevage*

Les conseils municipaux des communes concernées sont appelés à donner leur avis sur ce dossier conformément au code de l'environnement art R 512-46-11

Une réunion a été proposée à l'ensemble du conseil par D MAZINGUE, responsable de la commission environnement le mercredi 20/10/2021 afin de faire une présentation.

Le Conseil municipal, après exposé, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande en soulignant l'impact sur le trafic et les nombreux trajets engendrés par ce dispositif et la nécessité d'information de la population sur la commune d'exploitation

**N° 06.10.2021 : Avis du conseil municipal sur la demande d'installation d'une unité de bio méthanisation à CROISILLES.**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la consultation du public lancée par la Préfecture du calvados, ouverte depuis le 27 septembre et jusqu'au 25 octobre portant sur la demande d'enregistrement relative à une demande d'installation d'une unité de bio méthanisation à CROISILLES par la SARL KIKO ENERGY.

Cette consultation a été annoncée par voie d'affichage sur les communes de :

— Croisilles, Barbery, Boulon, Espins, Esson, Grimbosq, Laize, Clinchamps, Le Hom, Les Moutiers, Mutrecy, St Laurent de Condé.

Les conseils municipaux des communes concernées sont appelés à donner leur avis sur ce dossier conformément au code de l'environnement art R 512-46-11

Une réunion a été proposée à l'ensemble du conseil par D MAZINGUE, responsable de la commission environnement le mercredi 20/10/2021 afin de faire une présentation.

Le Conseil municipal, après exposé, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande en soulignant l'impact sur l'environnement (site classé protection de l'environnement) ,demande qu'une attention particulière soit portée par rapport aux nappes phréatiques et souligne la nécessité d'information de la population sur la commune d'exploitation ;

**N° 07.10.2021 : Création de poste – grade d'adjoint technique.**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil qu'un contrat aidé prend normalement fin au 30 novembre 2021.

Afin de maintenir l'agent actuel dans l'équipe des services techniques, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique (échelle C1) au 1/12/2021

Après exposé, le conseil municipal à l'unanimité décide la création d'un poste d'adjoint technique au 01/12/2021

## **2<sup>ème</sup> Partie : Sujet d'Ordre Général**

- Information sur la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

PRESENTATION PAR Ph. LAGALLE

Le constat : les communes et les communautés de communes n'ont plus la main sur le développement de leur territoire conséquences de l'impact de la loi sur le volet foncier du fait de l'objectif Zéro artificialisation.

- Il est prévu la division par 2 de l'artificialisation du sol d'ici 10 ans  
Sobriété foncière dans les documents SRADET, SCOT, PLUi
  - Le SRADET doit établir sa trajectoire à 2050 par tranche de 10 ans
  - Le SCOT doit se réunir dans les 6 mois de la promulgation de la loi
- Dans le volet habitat : Durcissement pour les passoires thermiques
- Zone de la Roquette : Etude Faune Flore → terminée

Cette zone va être urbanisable car un avis favorable a été émis pour qu'elle soit retirée de la zone ZNIEFF

## **3<sup>ème</sup> Partie : Rapport des commissions/ Questions diverses**

- Information sur l'évolution du coût de l'éclairage public

M Lagalle informe que le conseil *qu'afin d'anticiper les hausses du coût de l'énergie*, le SDEC pour le groupement de commandes –achat énergie- des communes adhérentes , a procédé en 2020 à l'achat de l'énergie des bâtiments publics et de l'éclairage public pour les années 2021 2022 2023

Pour l'éclairage public, l'augmentation annoncée de *la partie énergie* est estimée à environ +137% ce qui conduirait à une augmentation de la facture totale d'environ 45%

D'où une réflexion sur le devenir de l'éclairage public de *nos communes déléguées*, puisqu'une réduction de l'éclairage (plages horaires) a déjà été engagée sur Thury-Harcourt, ce qui impliquerait une réduction de l'éclairage de 22 à 64 mâts.

- Manifestations de Noël : des réflexions sont menées pour l'organisation du « Noël au château » dans l'allée cavalière, le WE des 27/28 Novembre
- Marché de Noël à l'EPHAD Ste-Marie : il aura lieu le 20 novembre
- Téléthon à Thury-Harcourt : des manifestations auront lieu le 4 décembre.
- CMJ : les élections auront lieu le 12 novembre les conseillers municipaux sont sollicités pour la tenue du bureau de vote.
- 100 ans de l'ESTH : une exposition photos retraçant l'activité de l'ESTH football de sa création à nos jours aura lieu salle blincow du 30/10 au 7/11 de 10 h à 18 h et se clôturera par une soirée cocktail à l'Espace Gringore.
- Le 9 novembre aura lieu la braderie du secours catholique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
Prochain conseil le mardi 30 Novembre à 20 h 15